

Bibliothèque universitaire

Contacts : 0594 29 50 63 / 0594 29 50 60

*Ce service permet de faire venir des livres, des thèses et des copies d'articles de périodiques, conservés dans d'autres bibliothèques, françaises ou étrangères.
Ce service est payant, une partie des frais postaux restant à la charge de l'utilisateur.*

Conditions d'utilisation

L'utilisation du service du PEB de l'Université de Guyane est accessible aux :

- étudiants et enseignants de l'UG
- membres du personnel de l'UG
- autres usagers inscrits à la bibliothèque de l'UG

Conditions de prêt

- Délai d'attente :
 - Demande faite en France : variable en fonction du lieu de provenance du document (entre quelques jours et plusieurs semaines)
 - Demande faite à l'étranger : délai pouvant atteindre 2 mois
- Durée de prêt :

La bibliothèque prêteuse fixe la durée et les modalités de prêt. Celle-ci peut varier selon les bibliothèques.

Le prêt peut être autorisé à domicile ou seulement en consultation sur place, au sein de la bibliothèque de l'UG.

Les documents en consultation sur place sont :

- les thèses, mémoires et numéros spéciaux de périodiques
- les livres anciens, rares ou en mauvais état
- les livres en provenance de l'étranger
- tout autre document, à la demande de la bibliothèque prêteuse

Tarifs* (par demande satisfaite)

■ Documents originaux :			
France (y compris Guadeloupe et Martinique)	7 €		Étranger
(hors Grande-Bretagne)	15 €		
Grande-Bretagne		24 €	
■ Photocopies d'articles ou de chapitres (par tranche de 50 pages) :			
France et étranger (hors Grande-Bretagne)	6 €		
INIST	10 €		
Grande-Bretagne		12.50 €	

*Tarifs votés au Conseil d'Administration de l'Université de Guyane le 22/01/2015